



*Des spécialistes
de l'aménagement
en site urbain dense !*

Créée en 1810, la Chambre Syndicale a vu, à travers les deux siècles traversés, se façonner la petite couronne parisienne et plus précisément l'ancien département de la Seine représenté aujourd'hui par la ville de Paris et les départements 92, 93, 94.

La Chambre Syndicale constitue un lien entre les entreprises et les différents donneurs d'ordre.

contactez nous !



9 rue de Berri
75008 Paris



cstpp@cstpp.fr



01 44 13 32 29



www.cstpp.fr

(C) Photo de couverture : HUANG Zheng / Shutterstock.com



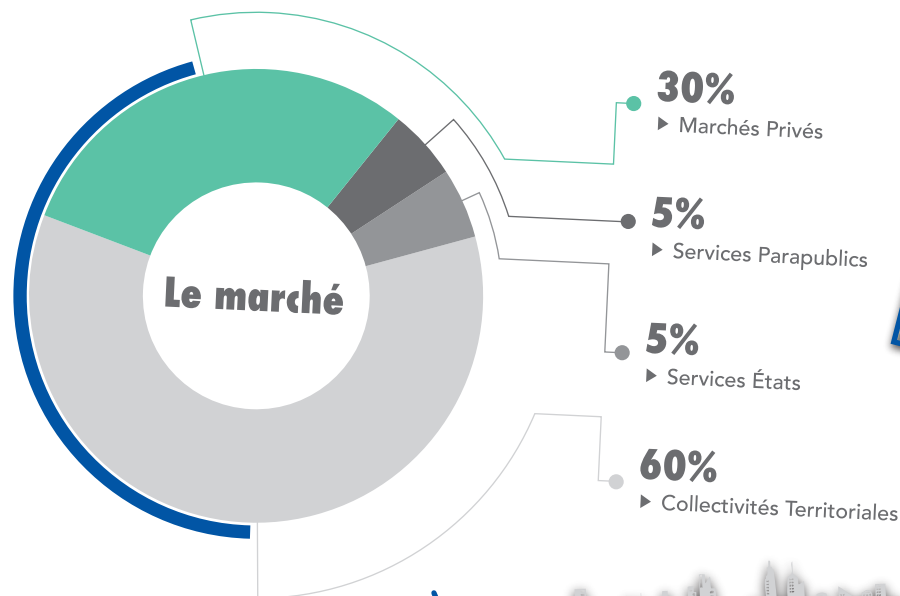
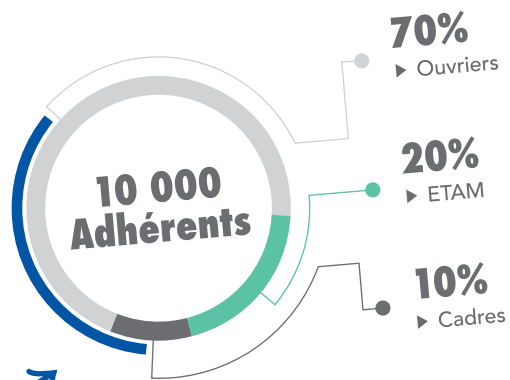
**CHAMBRE SYNDICALE
TRAVAUX PUBLICS
DE PARIS-92-93-94**

Membre de la FRTP Ile-de-France et de la FFB Grand Paris



Les adhérents

La CSTPP rassemble **une cinquantaine d'entreprises dont des PME, ETI et entités de grands groupes du BTP.** Cette mosaïque est très représentative de la profession sur sa zone d'activité. Les aménagements sont réalisés en site urbain dense. Qu'elle soit nationale, départementale ou vicinale, **la rue n'est pas la route.**



La CSTPP permet à ses adhérents de mieux appréhender en amont les différents programmes de travaux.

La majorité des aménagements dans le secteur d'activité est réalisée par les adhérents de la CSTPP.



La formation

L'escalier social est une véritable opportunité pour tous les personnels qui, grâce aux **différents programmes de formation** proposés par les entreprises (soit en interne soit au travers d'organismes spécialisés de la profession), permettent une évolution personnelle et un véritable **plan de carrière optimisé et ambitieux.**



L'environnement

La CSTPP a inscrit dans ses priorités les différentes démarches liées à **l'environnement, la qualité, la sécurité et la prévention** sur l'ensemble des installations et chantiers de ses adhérents. La pénurie de matériaux de proximité, les coûts de transport et la nécessité d'évacuation des déchets ont amené les entreprises à être plus performantes sur les plateformes de recyclage et la Chambre Syndicale, dans le cadre du **développement durable**, s'emploie à accompagner ses adhérents dans ces démarches et favoriser les relations sur ce sujet avec les différents donneurs d'ordre.

Dans le but de **favoriser l'acceptabilité des travaux en site urbain dense** par les riverains et les usagers, la Chambre Syndicale des Travaux Publics de Paris, **en partenariat avec les donneurs d'ordre**, est force de proposition auprès des entreprises pour qu'elles diffusent des informations préalables à l'ouverture des chantiers.